



REUNION DU COMITE SYNDICAL JEUDI 12 NOVEMBRE 2025

-:-

ORDRE DU JOUR :

- Souscription d'un emprunt pour le financement de projets d'investissement du SMAM.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DU SMAM

Afin d'assurer le financement de plusieurs projets inscrits au budget d'investissement 2025, avec notamment l'achat de parcelles pour les futurs locaux techniques du syndicat, la réalisation des travaux d'aménagement de l'étang du Coq ou encore les études nécessaires aux procédures réglementaires sur le barrage de l'étang du Coq, il est nécessaire de recourir à un emprunt auprès d'une banque.

Cinq banques ont ainsi été sollicitées sur la base d'un montant d'emprunt de 800 000 € :

- La Caisse d'épargne
- Le Crédit agricole
- La Société générale
- La Banque postale
- La Banque des territoires

Sur ces cinq banques, la Banque Postale n'a pas transmis de proposition dans le délai imparti fixé au 31/10/2025, et la Société générale a indiqué ne pas se positionner sur les demandes d'emprunts inférieurs à un million d'euros.

Trois banques ont donc formulé des offres de prêt, dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Banque	Type de prêt	Durée d'emprunt	Taux
Caisse d'épargne	Taux fixe	20 ans	4,04 %
		25 ans	4,24 %
Crédit agricole	Taux fixe	15 ans	3,91 %
		20 ans	4,19 %
		25 ans	4,36 %
	Taux variable	15 ans	2,51 % (taux livret A + 0,81% marge, selon TLA actuel = 1,7%)
		20 ans	2,51 % (taux livret A + 0,81% marge, selon TLA actuel = 1,7%)
		25 ans	2,51 % (taux livret A + 0,81% marge, selon TLA actuel = 1,7%)
Banque des territoires	Taux variable	>25 ans	3 % (taux livret A + 1,3% marge, selon TLA actuel = 1,7%)

La banque ayant fait la proposition la plus intéressante (taux le plus faible) est le Crédit Agricole, avec une offre de prêt à un taux de 2,51 %, pour une durée d'emprunt variable 15 à 25 ans.

La variabilité de ce taux est jugée faible dans la mesure où elle est indexée au taux du livret A ; taux ayant connu une variabilité relativement faible ces dernières années.

Sur la base de cette offre à taux variable, le tableau suivant précise les coûts des crédits et des remboursements en fonction de la durée d'emprunt.

Durée d'emprunt	Capital à rembourser (€/an)	Intérêts annuels * (€)	Annuité (€)	Coût de l'emprunt (€)
15 ans	53 333,32	19 578,00	72 911,32	153 110,00
20 ans	40 000,00	19 703,50	59 703,50	203 310,00
25 ans	32 000,00	19 778,80	51 778,80	253 510,00

(* Les intérêts étant dégressifs, les montants indiqués correspondent à la valeur maximale des intérêts annuels → intérêts la première année)

Compte tenu des capacités de remboursement du SMAM, la durée d'emprunt qui semble la plus adaptée est une durée d'emprunt de 20 ans.

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- * Amortissement : Amortissement constant du capital et intérêts dégressifs ;
- * Péodicité du remboursement : Trimestrielle

A noter que les frais de dossiers relatifs aux offres du crédit agricole correspondent à 0,10 % du montant du financement, soit 800 €.

Il est ainsi demandé aux membres du comité syndical de valider la proposition de prêt à taux variable du crédit agricole, comme présentée ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer l'offre de prêt correspondante et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce contrat.

Questions diverses

- Intégration du SMAM au PAPI Seine et Marne Franciliennes.
- Projets de restauration du Morbras.